

## Pass collégiens – association sportive du collège Le Cèdre

Cette année, le département de la Seine-Maritime propose un coup de pouce à tous les collégiens pour le financement d'une inscription à une activité sportive ou culturelle.

Le dispositif appelé « le pass collégiens » vous permet d'économiser 25€ sans condition de ressources.

Si vous souhaitez utiliser le pass collégien pour l'inscription à l'association sportive du collège, vous n'avez donc rien à payer (la somme sera directement transmise à l'association). Il vous suffit de compléter les informations ci-dessous ainsi que la fiche d'inscription.

Je soussigné .....responsable de l'élève .....

Je souhaite utiliser le pass collégiens pour l'inscription de mon enfant à l'association sportive du collège le Cèdre.

J'ai noté que cette aide ne peut être utilisée qu'une seule fois et m'engage à ne pas la solliciter auprès d'une autre structure.

J'autorise l'association à saisir ma demande d'aide sur le téléservice du département.

Je ne souhaite pas profiter du pass collégien dans l'association du collège. Je joins donc le règlement de 20€ à la fiche d'inscription.

► Si vous nous avez déjà transmis le règlement et que vous souhaitez bénéficier de l'aide, nous vous le redonnerons.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :